

## Initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous »

Votation du 11 mars 2012

---

### 1. But de l'initiative

#### 1.1 Que veut l'initiative?

L'initiative de Travail Suisse demande que tous les employés aient droit à 6 semaines de vacances payées.

#### 1.2. Libellé

La Constitution fédérale du 18 novembre 1999 est modifiée comme suit :

Art. 110, al. 4 (nouveau)

4 Tous les travailleurs ont droit à des vacances payées de six semaines par an au minimum.

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont modifiées comme suit:

Art. 197, ch. 8 (nouveau)

8. Dispositions transitoires ad art. 110, al. 4 (nouveau)

1 L'année civile suivant l'acceptation de l'art. 110, al. 4, par le peuple et les cantons, tous les travailleurs ont droit à cinq semaines de vacances au minimum. Durant les cinq années civiles suivant l'entrée en vigueur, ce droit augmente d'un jour par an.

2 Le Conseil fédéral règle les modalités nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale.

### 2. Positions et Arguments

#### 2.1 Positions

Le Conseil fédéral et le parlement rejettent cette initiative et ne proposent pas de contre-projet. Seuls le PS et les Verts soutiennent cette initiative. Aux côtés du PLR, de l'UDC, du PDC, du PBD et des Vert'libéraux qui rejettent tous cette initiative, on trouve également economiesuisse, l'USAM, l'association patronale suisse, ainsi que plusieurs autres organisations économiques, associations et cantons (avec une pétition).



## 2.2. Arguments

**Le PLR. Les Libéraux-Radicaux rejette cette initiative. Elle touche particulièrement les PME, met en danger les places de travail et empêche les entreprises d'appliquer leurs propres solutions.**

- › **Néfastes pour les PME :** Si cette initiative est adoptée, les coûts de la main d'œuvre pour la plupart des entreprises augmenteront d'1 fois ½ le salaire mensuel par employé. De plus, les entreprises devront prendre en charge les frais supplémentaires dus aux absences. Dans un climat de récession économique, le maintien des PME sera encore plus dur. Cette mesure menacerait encore plus leur existence.
- › **Un cadeau empoisonné pour la compétitivité :** Si on extrapole ce chiffre à toute l'économie suisse, l'initiative provoquera un coût supplémentaire de main d'œuvre de 6 milliards de CHF. Une telle mesure, combinée au franc fort et au fait que la main-d'œuvre suisse est déjà plus chère qu'à l'étranger, contribuerait à faire baisser notre compétitivité.
- › **Un cadeau empoisonné pour les places de travail :** En raison de cette baisse de compétitivité, les entreprises devront supprimer des places de travail, délocaliser, voir même stopper leur activité. De plus, à cause du franc fort les entreprises étrangères ne viendront plus s'installer en Suisse.
- › **Un cadeau empoisonné pour l'industrie de sous-traitance :** Les coûts élevés de main-d'œuvre obligeront de nombreuses entreprises suisses à s'approvisionner davantage à l'étranger afin de baisser leurs coûts.
- › **Des employeurs généreux :** Les entreprises suisses accordent déjà en moyenne 4,8 semaines de vacances à leurs employés qui ont entre 20 et 49 ans et 5,4 semaines au plus de 50 ans. C'est déjà plus que ne l'exige la loi. Dans ces congés, les 8 à 10 jours fériés (en moyenne) ne sont pas pris en compte, ce qui contribue à augmenter largement le nombre légal de jour férié qui est de 8 jours.
- › **La fin de la flexibilité :** Aujourd'hui déjà, dans plusieurs branches, certains contrats de travail garantissent 5 semaines ou plus de vacances aux travailleurs. C'est une garantie pour le bon fonctionnement entre les différents partenaires sociaux en Suisse. Une directive inscrite dans la Constitution rendrait impossible toute flexibilité (propre au marché) dans les différents secteurs.
- › **La fin du partenariat social :** Cette initiative met en danger les acquis sociaux des travailleurs alors que nous avons une tradition de partenariat social bien ancrée en Suisse. Dans beaucoup de branches, les entreprises suisses accordent déjà plus que ce qui est inscrit dans la loi. Si l'initiative était acceptée, cette flexibilité serait perdue et remplacée par des directives rigides et fixes. Le rejet de cette tradition de partenariat social, garantissant des prestations autant pour les employés que pour les employeurs, sans contrainte de l'Etat, serait catastrophique pour notre société.
- › **Une augmentation des impôts :** L'initiative concerne également les postes de droit-public. Une hausse du coût de la main d'œuvre entraînera une hausse des dépenses pour les communes et les cantons, avec comme conséquence une augmentation programmée des impôts.
- › **Des salaires plus bas :** Les auteurs de l'initiative prétendent que les salaires vont rester stables malgré plus de vacances. Or de nombreuses entreprises ne pourront tout simplement pas se le permettre. La marge de manœuvre concernant des hausses de salaires n'en sera que plus réduite.
- › **Plus de stress sur les lieux de travail :** Dans les entreprises qui ne pourront pas assurer des effectifs suffisants, l'absence de travailleurs engendra plus de stress pour ceux qui seront présents. A long terme, les conséquences du stress sur les employés généreront des frais supplémentaires pour les caisses maladies et l'AI.
- › **Plus de travail au noir :** Des enquêtes montrent que les employés se servent des jours de congé supplémentaires pour augmenter leur revenu. Dans le pire des cas, on pourra parler de marché noir.